



litige dette entre particulier

Par **bakeleki**, le **22/11/2008** à **14:26**

j ai emprunte a un ami 950e et lui est rembourse en especes en plusieurs fois ,en virement une fois 100e,je n ai pas eu de reçu, et ce dernier me harcèle en disant que je ne l'ai pas remboursé lui et sa compagne ont des problemes d'alcoolisme qui se sont agraves ;;il me menace de porter plainte j avais écrit une reconnaissancee de dette; quel recours j'aurai pour prouver ma bonne foi?

Par **superve**, le **23/11/2008** à **20:45**

Bonjour

Si vous n'avez pas de reçu pour vos paiements en espèce, vous n'avez aucun recours.

Pour le virement, votre relevé de compte suffit.

Enfin, sachez qu'ils ne peuvent porter plainte contre vous, ce n'est pas un délit. Par contre, ils pourraient engager une action civile.

Bien cordialement.